



Mairie

COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JANVIER 2025 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Chantemerle les Blés, régulièrement convoqué le 23 décembre 2024 s'est réuni sous la présidence de Monsieur ROBIN Vincent, maire.

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme BRUNIERE Aurélie, M. CAMPAGNOLA Éric, M. COSTE Ludovic, Mme LAIGNEAU Jeanine, Mme BETTON Marielle, Mme VERROT Anna, M. VIGNON Georges, Mme FAURE Elisabeth, Mme MOUISSAT Lynda, M. GUICHARD Patrick et M. VOSSIER Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel, excusé.

Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Solidarité avec la population de Mayotte.
--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Chantemerle les Blés tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Chantemerle les Blés contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500,00 €
- à la Protection civile,

Siège National

14, rue Scandicci

93500 Pantin - France

Mairie de Chantemerle les Blés – Le village – 10 Rue des Ecoles - 26600 CHANTEMERLE LES BLES

Tél : 04.75.07.47.53 / Fax : 04.75.07.47.75

@ mairie.chantemerle.les.bles@wanadoo.fr



Mairie

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Vu l'article 179 de loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification d'un bâtiment communal sur la commune de Chantemerle les Blés.

Le projet concerne la requalification d'un bâtiment communal situé au cœur de la commune, actuellement sous-exploité et en perte de fonctionnalité. Afin de redonner une utilité à cet espace, des études de faisabilité ont été menées, portant sur l'état du bâti, la réglementation en vigueur ainsi que les besoins des habitants et des associations locales. Ces études ont mis en avant la pertinence d'un aménagement mixte, alliant un espace socioculturel modulable en rez-de-chaussée et un logement à l'étage.

Le coût des travaux est estimé à 606 341,75 € HT et qu'il est donc susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser le projet de requalification d'un bâtiment communal sur la commune de Chantemerle les Blés d'un coût estimatif de 606 341,75 € HT.

SOLLICITE une subvention de M. le Préfet de la Drôme au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2025.

Pour extrait conforme

QUESTIONS DIVERSES

- Projet maison village (*prochaine réunion vendredi 24 janvier à 9h00 avec archi M. M. PATOIS*) ;
- Avancement fibre (*mardi 7 janvier – réunion à 18h30 à Mercurol problèmes de raccordement chez les particuliers*) ;



Mairie

- Convention déneigement (*nouvelle convention avec SN Lagut, forfait annuel environ 500 €*) ;
- Rencontre Département canton (*répartition amende de police / projet de chaque commune avec demande de subvention*) ;
- Demande aide aux devoirs (*l'inspectrice demande des compétences pour accompagner les enfants / problème de sécurité de laisser un adulte extérieur avec des enfants / prévoir rencontre avec les parents d'élèves*) ;
- Demande modification de tonnage voirie (*route de St Sauveur pour livraison granulés = proposition de laisser à 10T et faire un arrêté à chaque livraison suite à une demande de leur part*) ;
- Contrat entretien chaudière (*445 € / chaudière = 2 chaudières de l'école*) ;
- Point PLU (*mémoire à recevoir à la fin du mois*) ;
- Devis école protection poteaux (*devis pour 3 protections 2 122,80 € TTC*) ;
- Aménagement Sud RD 109 (*RDV vendredi 10/01 à 9h00 sur place avec le SED Ingénierie et le Département*) ;
- Vidéosurveillance ilots de propreté (*voir devis pour équiper 2 sites = cabane de chasse + RD 109 à prévoir au budget*) ;
- Nichoir : (*pose d'un nichoir pour chouette effraie à l'église fin janvier*) ;
- Projet sortie autoroute : (*l'enquêteur a donné un avis favorable donc le projet se poursuit. Le collectif ASSEZ demande aux communes qui refusent le projet de s'associer avec eux pour que le collectif ait plus de poids pour faire reconnaître les revendications*) ;
- CCAS : (*projet avec la mutualité sur la santé mentale des seniors, voir avec Jeanine*).

PERMIS DE CONSTRUIRE

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 3 février 2025 à 18 h 30.
